



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 26/6/25
et publié le : 27/6/2025 est exécutoire.

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 05_2025_074

Rapport d'activité 2024 du délégataire Balnéor

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 18 juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Pouvoir à Patrick BIGOT
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Yann CADIER
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU	
SAINT-AMAND-MONTROND	Madame Françoise GONNET	Absente
	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Philippe MARME
	Madame Sophie CUINIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	Pouvoir à Sophie CUINIÈRES
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Noura ANGLADE
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	Pouvoir à Didier DEVASSINE
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	Remplacé par Bernadette MERIEL
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Pascal COLLIN

Date de la convocation : 5 juin 2025
Date de l'affichage : 5 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250626-052025074-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 05_2025_074 Rapport d'activité 2024 du délégataire Balnéor

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la loi Sapin n° 93-122 du 29 juin 1993,

Vu la loi Mazeaud n° 95-127 du 8 février 1995,

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en application de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002, obligeant les délégataires et concessionnaires à produire, chaque année, un rapport permettant aux collectivités délégentes d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Vu les statuts de Cœur de France,

Le rapport d'activité de Récréa, délégataire du centre aqualudique Balnéor est communiqué (*document joint à la synthèse*),

Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport 2024 du délégataire du centre aqualudique Balnéor (*document joint*).



Le Président

Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance

Pascal COLLIN